



1ère Bourse d'échanges

EXT N°

Château de La Motte Aux Bois (IAAG) 59190 Morbecque

9 et 10 Juillet 2022

Au cœur du village des 1000 chemins

www.1000-chemins.com

RESERVATION EN EXTERIEUR

Déballage autorisé le vendredi 8 juillet à partir de 14h et 6h le samedi 9 juillet

Chaque exposant devra décharger son véhicule et immédiatement aller le stationner sur les parkings extérieurs

Remballage autorisé le dimanche 10 à partir de 19h

Toute place NON occupée à 8h sera automatiquement redistribuée

ATTENTION ! Les emplacements seront attribués en fonction de l'ordre d'enregistrement

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : .../.../.../.../..... Courriel :@.....

Concessionnaires – Commerçants – Collectionneurs - Forains NOUS CONSULTER

Professionnel R.C N°

Particulier (carte identité ou permis de conduire) N°

Matériel exposé :

Aucune réservation ne sera prise en compte sans votre formulaire rempli et renvoyé par courrier et votre règlement par chèque à l'ordre de RFO (Racing Flandre Organisation) Ou Mail et virement*

Tarifs pour l'extérieur des 9 et 10 Juillet

20€* le mètre linéaire

*Tarif pour les deux jours – Gardiennage compris – Vols non garantis

Total de votre réservation ml x 20€ =€

En cas de désistement après le 15 juin 2022, la réservation ne sera pas remboursée

L'exposant déclare ne vendre et échanger que des objets dont il est le propriétaire et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Le 2022

Signature du formulaire de réservation et du règlement précédée de la mention « lu et approuvé »



L'INSCRIPTION et votre règlement doivent nous parvenir impérativement AVANT LE 15 juin 2022

Par Mail : contact@1000-chemins.com Virement :

Par courrier : Racing Flandre Organisation (R.F.O) Centre directionnel - 41 Avenue De Lattre De Tassigny- BP 146 - 59190 HAZEBROUCK – Chèque à l'ordre de R.F.O

Contact : 06.08.22.22.72 OU 06.73.48.22.06

Tous savoir sur le 4ème 1000 Chemins 2022 : www.1000-chemins.com



Racing Flandre Organisation (R.F.O)

N° W594002473

Centre directionnel – 41 Av De La De Tassigny – BP146
59190 Hazebrouck



REGLEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR

De la 1ère bourse d'échange et Expo auto-moto organisée par RFO

Madames messieurs les exposants,

*nous vous souhaitons la bienvenue
au Château Amaury De La Grange de La Motte Aux Bois !
Tous les bénévoles et membres de l'organisation
feront le maximum pour vous rendre
ce week-end agréable et conviviale.*

Merci de bien vouloir respecter les dispositions légales et réglementaires ainsi que ce règlement et notamment :

- *L'obligation d'inscription auprès des organisateurs*
- *Le respect des limites de votre emplacement*
- *Le respect des consignes sanitaires en vigueur*
- *De respecter l'interdiction de fumer en intérieur*
- *D'être propriétaire des objets proposés à la vente*
- *De ne laisser AUCUN objet (de quelque valeur qu'il soit) lorsque vous quittez le stand*
- *D'afficher le prix des articles proposés à la vente*
- *De vous conformer aux éventuels contrôles des services de l'ordre*
- *De garer votre véhicule sur les parkings à disposition*

Les organisateurs de la bourse d'échanges :

- **Déclinent toutes responsabilités concernant**
- **- les accidents/incidents qui pourraient survenir sur les lieux de la bourse et les parkings.**
- **- les vols d'objet ou les déprédations qui pourraient être commises sur les objets destinés à la vente.**
- **- Les dégradations sur les véhicules ou tout autre objet appartenant aux exposants ou aux visiteurs.**
- **Invitent les exposants à prendre toutes les mesures nécessaires afin que le stationnement de leur véhicule ne puisse occasionner aucune gêne et notamment l'accès et la circulation des services de secours et de sécurité dans l'enceinte de la bourse. Il sera nécessaire de déposer sous le pare brise votre fiche d'identité dûment complétée afin de pouvoir vous contacter si nécessaire.**
- **Demandent aux exposants de se confirmer aux consignes données**

Seuls les emplacements réglés d'avance sont réservés. Aucun emplacement ne pourra être réservé sur place .

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 15 juin 2022,
sauf cas de force majeure.**

Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement propre avant son départ

Le non respect de l'une des clauses du présent règlement peut entraîner l'exclusion immédiate du contrevenant

**Les membres de l'organisation vous remercient de votre présence et vous souhaitent
un excellent week-end à La Motte Aux Bois !**

Fait à Le/...../2022

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »